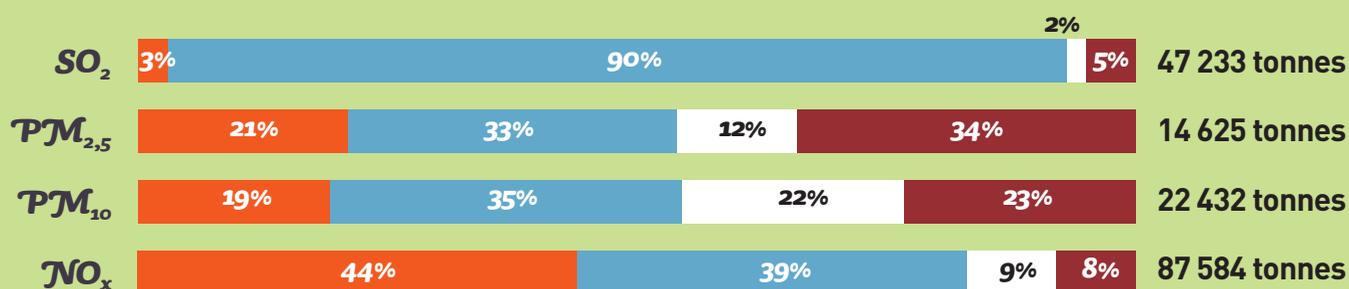


LES POLLUANTS

dans le Nord et le Pas-de-Calais

La surveillance de la qualité de l'air en Région a été confiée par l'État à l'association agréée **ATMO Hauts-de-France**. Celle-ci dresse chaque année un état des lieux des polluants rejetés dans l'air par secteur d'activité et par zone géographique. Cet inventaire recense près de 40 polluants dont 6 gaz à effet de serre.

LA RÉPARTITION SECTORIELLE DES ÉMISSIONS 2012 DANS LE NORD ET LE PAS-DE-CALAIS



* Source : www.atmo.hdf.fr

■ Transports ■ Industrie, déchets, énergie et construction ■ Agriculture + autres sources (naturelles ...) ■ Résidentiel, tertiaire et commercial

DEUX SECTEURS PARTICULIÈREMENT POLLUANTS

Avec **34 % des émissions de PM_{2,5}**, le premier secteur émetteur de particules est le résidentiel/tertiaire (essentiellement lié au chauffage) devant l'industrie (33 %)

Avec **44 % des émissions de NO_x**, le secteur le plus émetteur d'oxyde d'azote est le transport routier (en lien principalement avec les carburants) devant l'industrie (39 %)

LE SAVIEZ-VOUS ?

En Hauts-de-France, **95 % des épisodes de pollution sont déclenchés du fait d'un dépassement des particules fines (PM₁₀)**. Une situation plus fréquente durant la période de froid associée à des conditions anticycloniques défavorables à la dispersion des polluants.

Quelques dépassements du seuil d'ozone sont également observés, notamment l'été (en juillet et en août) en lien avec l'influence de l'ensoleillement sur la production d'ozone.



Des épisodes de pollution au dioxyde de soufre (SO₂), principalement d'origine industrielle, ou au dioxyde d'azote (NO₂), émis essentiellement par la circulation routière, sont plus rarement observés.



LES PICS DE POLLUTION

En cas de pics de pollution, des procédures sont mises en œuvre pour limiter les effets sur la santé humaine et sur l'environnement.

DEUX PROCÉDURES D'ALERTE



Procédure d'information et de recommandation (Niveau 1)

Concentrations de polluants
➤ au seuil réglementaire de **50** $\mu\text{m}/\text{m}^3$ * d'air

En cas d'alerte de niveau 1, le Préfet déclenche des actions d'information auprès du public, des maires, des établissements de santé pour les inciter à :



Moins
20km/h

• Réguler volontairement leur vitesse.



• Limiter l'utilisation des appareils de chauffage.



• Utiliser les transports en commun en priorité.

Il est recommandé aux populations sensibles et vulnérables de :

- Restreindre les déplacements sur les grands axes aux heures de pointes
- Limiter les activités physiques et sportives intenses
- Consulter un médecin ou pharmacien en cas de symptômes ou d'inquiétude.

* microgramme par mètre cube d'air



Une procédure d'alerte (Niveau 2)

Concentrations de polluants
➤ au seuil de **80** $\mu\text{m}/\text{m}^3$ d'air ou **50** $\mu\text{m}/\text{m}^3$ sur 2 jours consécutifs

En cas d'alerte de niveau 2, des mesures complémentaires sont immédiatement déclenchées



• Réduction de la vitesse de **20Km/h** sur les grands axes routiers.

• Circulation différenciée visant à limiter la circulation des véhicules les plus polluants en les identifiant par des vignettes de couleurs.

• Limitation des émissions dans les principales installations industrielles.



• Interdiction de brûlage de résidus des cultures pour les agriculteurs.



• Rappel de l'interdiction de brûlage des déchets verts pour les particuliers.



LE SAVIEZ-VOUS ?

52 stations de surveillance

de la qualité de l'air sont réparties sur l'ensemble de la Région et gérées par **Atmo Hauts-de-France**.



De l'évaluation à la prévision

- À partir des données collectées, Atmo Hauts-de-France :
- prévoit par modélisation les épisodes de pollution à 24 h
 - informe la population et les décideurs
 - teste des scénarii pour réduire les émissions
 - évalue l'efficacité des actions

~ Qualité de l'air ~

LE PLAN DE PROTECTION DE L'ATMOSPHÈRE dans le Nord et le Pas-de-Calais

Élaboré en concertation avec plus de 200 partenaires,
le plan de protection de l'atmosphère (PPA) a été approuvé par les Préfets
des départements du Nord et du Pas-de-Calais le 27 mars 2014.

14 MESURES RÉGLEMENTAIRES

COMBUSTION

- **Imposer des valeurs limites d'émissions** pour toutes les chaufferies collectives et industrielles
- **Limiter les émissions de particules** dues aux équipements individuels de combustion au bois
- **Rappeler l'interdiction du brûlage** à l'air libre des déchets verts
- **et des déchets de chantier.**



INDUSTRIE

- **Améliorer la connaissance des émissions industrielles**
- **et leur surveillance.**



AGRICULTURE

- **Réduire et sécuriser l'utilisation de produits phytosanitaires.**



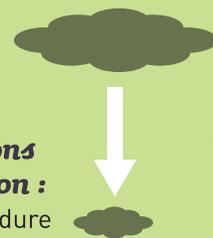
TRANSPORT

- **Rendre progressivement obligatoire les plans de déplacement** des entreprises (PDE), des établissements scolaires (PDES) et des administrations (PDA)
- **Organiser le covoiturage** dans les zones d'activités de plus de 5 000 salariés
- **Réduire de façon permanente la vitesse et mettre en place la régulation dynamique** sur plusieurs tronçons de la région.



PROCÉDURE D'URGENCE

- **Diminuer les émissions en cas de pic de pollution :** mise en œuvre de la procédure inter-préfectorale d'information et d'alerte à la population.



EN AMONT DES PROJETS

- **Mieux prendre en compte la qualité de l'air dans les documents de planification**
- **et les études d'impact**
- **Inscrire les objectifs de réduction des émissions dans l'air** dans les nouveaux Plans de Déplacement Urbains et les Plans Locaux d'Urbanisme Intercommunaux.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Au niveau régional

6 500 décès/an*

sont dus à l'exposition quotidienne aux particules fines.



- 16 mois* d'espérance de vie, pour les moins de 30 ans, en moyenne, à cause de la pollution atmosphérique.

* Source : Bulletin de veille sanitaire santé publique France, septembre 2016



~ Qualité de l'air ~

LE PLAN DE DÉPLACEMENT DES ADMINISTRATIONS

Pour lutter contre la pollution liée aux transports, le plan de protection de l'atmosphère (PPA) prévoit la mise en œuvre d'un plan de déplacement des administrations et collectivités de plus de 250 salariés (PDA). Cet outil de management de la mobilité permet à l'administration d'intégrer et d'adopter des pratiques en faveur du développement durable.

Outre l'amélioration de l'accessibilité des sites, le PDA vise à réduire les émissions de CO₂ et de gaz à effet de serre en encourageant l'utilisation de modes de déplacements alternatifs à la voiture.

LES AVANTAGES

Pour l'administration

- Optimisation de la gestion du parc et du stationnement
- Amélioration de la performance sociale et sociétale
- Favorisation du dialogue social interne à travers un projet fédérateur.

Pour les agents

- Amélioration de la santé, de la sécurité et du bien-être
- Gains de temps et d'efficacité
- Réduction des frais de déplacement

191 sites

sont concernés dans le Nord et le Pas-de-Calais.



Pour l'environnement

- Amélioration de la qualité de l'air
- Diminution du trafic routier, du nombre d'accident, du bruit ambiant
- Baisse des consommations d'hydrocarbures et des émissions de gaz à effet de serre

LE SAVIEZ-VOUS ?

30 kilomètres*

c'est **la distance moyenne parcourue chaque jour** par les habitants du Nord et du Pas-de-Calais pour aller travailler.

77%* des salariés **utilisent leur voiture** pour aller travailler.



Exemple d'actions mises en œuvre par la Commission d'Université et Établissements (Com'UE) :

- **communiquer** aux salariés et élèves lors des pics de pollution
- créer un **défi mobilité** campus
- réaliser des **études de faisabilité** pour la mise en place d'espaces de travail partagés
- réviser les **emplois du temps** pour assurer la fluidité de l'accès au campus en transport en commun et modes doux (IUT de Roubaix)
- **fermer les parkings** du campus Cité scientifique COPILOT (Lille 1)
- créer un conseil individualisé pour accompagner les salariés dans le changement de mobilité (Université catholique de Lille)
- mettre en place une **plateforme de covoiturage** (Université catholique de Lille)
- créer un **atelier vélo** participatif et solidaire (Université d'Artois)

* Source : www.lillemetropole.fr

~ Qualité de l'air ~

LE PLAN DE DÉPLACEMENT DES ENTREPRISES

La mise en place d'un plan de déplacement des entreprises (PDE) de plus de 250 salariés en zone d'activités et de plus de 500 salariés hors zones d'activités est une mesure phare du plan de protection de l'atmosphère (PPA) du Nord et du Pas-de-Calais. Véritable projet d'entreprise, il propose un ensemble de mesures pour inciter les salariés à effectuer leurs déplacements domicile-travail autrement qu'avec leur propre voiture.

LES BÉNÉFICES

Pour l'entreprise

- Amélioration du bien-être des collaborateurs et gains de productivité
- Réduction des charges liées aux déplacements et optimisation du stationnement
- Participation à une démarche citoyenne et valorisation de l'image de l'entreprise.



263 sites

sont concernés dans le Nord et le Pas-de-Calais.

Pour les salariés

- Réduction des frais et du temps de trajets domicile-travail
- Réduction du stress et maintien en forme
- Participation à un projet fédérateur de l'entreprise.



Pour la région et l'environnement

- Diminution du trafic routier et du nombre d'accidents
- Amélioration de la qualité de l'air
- Maintien de l'attractivité économique.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Exemple d'actions mises en place par l'entreprise WEPÀ à Bousbecque (377 salariés) dans le cadre de son PDE :

- promotion du **site de covoiturage** régional du SMIRT et déploiement d'une communauté pour l'entreprise
- étude de l'installation de **bornes de recharge** pour véhicules électriques
- communication sur les **aides à l'achat** de véhicules électriques
- remplacement du kangoo de service par un **véhicule électrique** lors du renouvellement du contrat
- proposition de **véhicules de fonction hybrides** dans le catalogue
- incitation de réunions inter-établissements à distance
- mise en place de formations « **remise en selle** »
- concertations externes pour l'**amélioration de la desserte** en transport en commun.

Le transport :

1^{er}*

poste de dépenses après le logement.

*Source : www.lillemetropole.fr



LE PLAN DE DÉPLACEMENT DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

Inscrit dans les mesures du plan de protection de l'atmosphère (PPA) du Nord et du Pas-de-Calais, le plan de déplacement des établissements scolaires (PDES) concerne les collèges et lycées de plus de 250 élèves et/ou salariés. Il permet de repenser, de manière globale, les trajets des enfants entre leur domicile et leur établissement scolaire.

Une démarche collaborative

La mise en œuvre du PDES se décide au sein du Conseil d'école ou du Conseil d'administration de l'établissement scolaire. Outre l'intégration de l'écomobilité dans le projet de l'établissement et les programmes scolaires, la réussite de la démarche se conçoit avec l'implication et la participation des parents, par un apprentissage de l'autonomie dans l'éducation des enfants.

LES ACTIONS À PRIVILÉGIER



Les "bus" pédestre et cycliste

un groupe d'élèves à pied, ou à vélo, accompagné par un ou plusieurs adultes suit un parcours prédéfini avec des arrêts pour accueillir au fur et à mesure des élèves



Le co-voiturage

sur la base d'une organisation entre parents



Les transports collectifs



Les aménagements de la voirie

SANTÉ - SÉCURITÉ - ÉDUCATION



Les enfants sont les principaux bénéficiaires

- Ils se rendent à l'école, au collège et au lycée **de manière plus sûre** en empruntant un autre mode que la voiture
- Ils participent à une démarche **bénéfique pour leur santé** et respectueuse de l'environnement
- Ils développent une **culture écocitoyenne** à travers la sensibilisation aux impacts des différents modes de déplacement.



LE SAVIEZ-VOUS ?

Le challenge écomobilité scolaire

Chaque année, cet événement se déroule dans les écoles élémentaires de la Région Hauts-de-France.

L'objectif est d'**encourager pendant une semaine les alternatives à la voiture** pour les trajets entre le domicile et l'école.

Deux vainqueurs :

- La classe la plus écomobile : celle qui a le nombre le plus élevé d'élèves venus à l'école en mode de transports doux
- La classe ayant fourni le plus bel effort : celle qui enregistre la plus belle progression écomobile entre le début et la fin du challenge.